

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2023

Le nombre de conseillers en exercice : 14 Présents :12

Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, , GABOUT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, BRIAND, MARTIN, MM DE BOUILLÉ, RIMBAULT.

Absents excusés : MM JUSSEAUME, PELLEROT

Votant : 12

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h00.

M. RIMBAULT a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 06 avril 2023 2023

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 6 avril 2023.

Le procès-verbal du 6 avril 2023 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 27 avril 2023

Présentation devis

Loyer logement type IV

Organisation assemblée Pentecôte

Questions diverses

DELIBERATIONS

1/27042023 : Devis travaux bâtiments

Monsieur BODIN Eric premier adjoint présente au Conseil Municipal des devis pour des travaux sur les bâtiments communaux :

Remplacement de la porte d'entrée de la mairie

- HERVE Antony : 2 298€ H.T.
- ISOMAX : 3 489€ H.T.

Remplacement de châssis fixe à l'école

- HERVE Antony : 3 118€ H.T
- ISOMAX : 2 731€ H.T

Remplacement chauffe-eau local communal

Chauffe-eau instantané

- Ent BOUVET-GAURY : 406.60€ H.T (posé)
- Maine Plastique : 332.95€ H.T (non posé)

Chauffe-eau normal

- Ent.BOUVET-GAURY : 358.50€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise HERVE Antony pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie et les châssis à l'école pour un montant total de 5 416€ H.T. et d'installer un chauffe-eau instantané suivant le devis de l'entreprise BOUVET-GAURY d'un montant de 406.60€ H.T.

Les travaux de remplacement de rive et le dessous de toit seront programmés au budget primitif 2024.

2/27042023 : PRIX DU LOYER LOGEMENT TYPE IV

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le locataire du logement de type IV situé au-dessus de l'école a donné son congé.

Le montant du loyer actuel est de 463.67€ par mois chauffage compris. En raison du coût de l'énergie, il est nécessaire de revaloriser le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- Décide de fixer le loyer à 500€ par mois chauffage compris
- Applique des charges d'un montant de 10€ sur les 10 premiers mois de l'année avec régularisation sur le loyer de novembre représentant la taxe des ordures ménagères.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

3/27042023 : Programme assemblée

Le Conseil Municipal se répartit les tâches durant l'assemblée de la Pentecôte.

4/27042023 : Virement de crédit N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des décisions prises, il convient d'inscrire les crédits correspondants au BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics : - 6.62€

681 Dotation aux amortissements : 6.62€

INVESTISSEMENT

Recettes

28041482 Amortissement : 6.62€

Dépenses

202 - 400 Révision PLU frais études : 6.62€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire
Daniel SAMEDI

Le secrétaire de séance
Patrick RIMBAULT

